

L'épreuve d'admissibilité du CAFFA 2022 s'est tenue les 30 et 31 mars au lycée Léonard Limosin à Limoges.

Cette épreuve s'appuie en premier lieu sur un rapport d'activités présenté par le candidat. Un oral en constitue le second temps. Durant celui-ci le candidat réalise un exposé de quinze minutes l'amenant à faire état de son parcours et à présenter ses motivations pour devenir formateur académique. Puis, un échange avec les membres du jury de trente minutes permet d'approfondir certains points de l'exposé ou à en élargir certains aspects.

Les résultats de l'admissibilité 2022 témoignent d'une belle réussite des candidats, traduisant la richesse de leurs parcours et leur capacité à en mettre en perspective les éléments clés afin de devenir formateurs académiques.

	Enseignement	Education et vie scolaire	Total
Candidats inscrits	8	1	9
Candidats présents	6	1	7
Candidats déclarés admissibles	5	1	6

Toutefois des pistes de progrès restent ouvertes et le présent rapport vise à éclairer ces résultats et à permettre aux futurs candidats au CAFFA d'éviter certains écueils lors de la phase d'admissibilité.

1. Le rapport d'activités

Le rapport d'activités du candidat doit permettre de dégager les lignes de force de son itinéraire professionnel et une expérience significative l'amenant à se projeter dans les fonctions de formateur académique. Il doit respecter un ensemble de critères établis selon la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546).

Si la majorité des rapports s'inscrit dans ces critères, ce n'est cependant pas le cas de tous. L'usage de la page de garde établie selon le modèle académique est impératif, facilitant l'identification des rapports et leur classement.

Les candidats doivent également veiller à respecter la longueur de cinq pages au maximum de leur rapport. Cet élément, loin d'être un simple critère formel, doit conduire les candidats à axer de façon synthétique leur propos sur les lignes de force de leur parcours les amenant à se projeter dans les fonctions de formateurs académiques.

Au-delà de ces aspects, le rapport doit répondre à un certain nombre de qualités de forme. En particulier, comme ce rapport d'activités est rendu sous format exclusivement numérique, les candidats peuvent veiller à limiter le nombre de fichiers envoyés (pas plus de trois fichiers par candidat).

Les candidats peuvent annexer différents documents à leurs rapports d'activités. Ces annexes ne sont pas des documents neutres mais permettent de mieux saisir la démarche du candidat. Leur choix doit faire l'objet d'une attention particulière. Il est curieux que certains candidats ne fassent pas référence dans leurs rapports d'activités aux documents annexes.

La qualité de rédaction des rapports est inégale et il est peu admissible de trouver de lourdes fautes de syntaxe ou d'orthographe (parfois jusqu'à trois par ligne).

Conseils aux candidats :

Le rapport d'activités est la première étape ou l'introduction d'un processus de certification s'étirant sur au moins deux ans, pour obtenir la certification de formateur académique. Il est le premier moment où le candidat rencontre le jury du CAFFA.

De ce fait les présentations de l'itinéraire professionnel et d'une expérience professionnelle significative doivent permettre d'identifier les compétences acquises par le candidat dans le domaine de la formation ou susceptibles d'y être transférées. L'engagement du candidat dans comme hors de son champ disciplinaire ou éducatif et sa capacité à s'adapter à la diversité des publics et des contextes scolaires méritent d'être pleinement mis en évidence.

La relecture des mémoires doit faire l'objet d'une attention particulière. Il peut être intéressant de demander à une tierce personne de son entourage de l'assurer.

2. La présentation orale et l'entretien avec le jury

Premier moment où le candidat se retrouve devant le jury du CAFFA, l'oral est une épreuve d'une durée certaine, quarante-cinq minutes au total, qui exige préparation formelle et maîtrise des enjeux propres aux fonctions de formateur académique.

Se composant de deux temps très différents, il permet d'abord d'envisager l'aptitude d'un candidat à construire et présenter un exposé clair et structuré, témoignant de la capacité à se projeter au-delà de ses fonctions actuelles. Il l'amène ensuite à devoir échanger pendant trente minutes avec le jury, éventuellement pour clarifier certains de ses propos, surtout pour envisager sa capacité à se projeter dans les fonctions de formateur académique et à aller au-delà de son champ d'expertise disciplinaire ou éducatif.

La présentation orale

D'une durée de quinze minutes, la présentation orale doit respecter cette durée. Le jury a pu constater un manque de préparation des candidats en la matière. Il a ainsi fallu interrompre plusieurs candidats qui étaient loin d'avoir achevé leurs présentations dans les quinze minutes attendues.

Le jury a cependant apprécié des oraux globalement travaillés. En particulier la capacité des candidats à envisager comment les compétences acquises dans leurs pratiques enseignantes ou extérieures à l'enseignement pouvaient être transférées dans le cadre de la formation a été saluée dans plusieurs cas. A ce propos, et dès lors que cela vient servir utilement leur démarche, les candidats ne doivent pas s'interdire d'évoquer leurs expériences d'enseignement, de formation, d'éducation ou d'encadrement menées en dehors du cadre scolaire avec des publics et dans des contextes différents de ceux qui constituent leur quotidien professionnel.

Ces présentations ont dans plus de la moitié des cas pris appui sur des supports numériques. Ces derniers n'ont rien d'obligatoires. Ils peuvent toutefois constituer un atout pour fixer les étapes du déroulé du propos du candidat ou présenter un document important dans son discours. En revanche des présentations qui ne sont que la version projetée des propos des candidats ou qui sont nourries de documents multiples mais jamais commentés ni même cités desservent leurs auteurs. De même, si le candidat peut tout à fait s'appuyer sur ses notes personnelles, il importe que celles-ci restent un support afin de ne pas transformer cette présentation en séance de lecture, souvent menée sur un ton monocorde, de notes personnelles.

Le référentiel des compétences de formateur est un élément central dont la connaissance par le candidat est attendue. Sont particulièrement appréciées les prestations des candidats ayant su conceptualiser et ordonner leurs expériences professionnelles au regard de ce référentiel.

L'entretien avec le jury

D'une durée de trente minutes, l'entretien est un moment où les prestations des candidats sont de qualité variable. C'est notamment lors de cette phase qu'apparaissent certains projets insuffisamment mûris au regard des attentes nourries vis-à-vis d'un formateur académique.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui, avec modestie et sincérité, ont su faire état d'expériences professionnelles, en les contextualisant au regard des grands enjeux de politique éducative actuels et de réflexions didactiques et pédagogiques maîtrisées.

Durant l'entretien, le jury attend du candidat qu'il soit capable :

- de faire état des grands traits de la politique et des dispositifs éducatifs dans lesquels s'inscrivent les actions de formation, dans l'enseignement secondaire mais aussi en amont et en aval ;
- d'avoir un minimum de connaissances de la diversité des dispositifs de formation pouvant être déployés dans une académie et des modalités de suivi possible de personnels en formation ;
- de construire une réflexion sur la manière d'identifier et de répondre aux besoins des personnels ;
- de faire preuve de prise de distance au regard de différentes pratiques de formation... et de ses propres pratiques d'enseignant ou de formateur.

La mise en perspective des propos du candidat à la lumière de réflexions didactiques et pédagogiques théoriques est un indéniable élément de valorisation de sa prestation.

Conseils aux candidats :

L'oral d'admissibilité doit faire l'objet d'une préparation solide, tant sur la forme (durée de quinze minutes de la présentation orale, support vidéo-projeté...) que sur le fond (connaissances des enjeux de la politique éducative, des dispositifs de formation et de suivi des personnels...)

Le candidat doit éviter les réponses générales et évasives aux questions du jury. Il est parfois préférable de reconnaître sa méconnaissance d'un objet évoqué lors de l'oral que de s'engager dans une réponse vague et non maîtrisée.

Le candidat doit être clairement au fait des évolutions de la politique éducative, des réformes en cours. Il importe que son regard sur celles-ci soit celui d'une personne susceptible d'intervenir en formation afin d'en envisager la mise en œuvre.

Conclusion et perspectives.

Si les résultats à l'admissibilité sont bons, certaines erreurs peuvent cependant être évitées. L'épreuve d'admissibilité est composée de deux grands moments pleinement articulés l'un à l'autre et constituant les premiers temps d'un parcours amenant le candidat vers l'admission. De ce fait :

- Il importe qu'il y ait une vraie cohérence entre le rapport d'activités, moment introductif de ce parcours, et la personnalité de futur formateur qui se dégage à l'issue de l'entretien.
- Les connaissances sur le système éducatif et les références en didactique et en pédagogie sont importantes, dans la mesure où elles fixent d'une part le champ d'intervention d'un formateur, d'autre part étayent sa réflexion de pédagogue.
- L'affirmation d'une posture de formateur amène le candidat à aller au-delà de son champ habituel d'enseignement ou d'éducation. En tant que formateur académique il a vocation à s'adresser à des personnels très différents.
- La sincérité des engagements et le recul critique vis-à-vis de ses pratiques seront toujours plus appréciés qu'un exposé général peinant à faire émerger des convictions pédagogiques.

Pour le jury,
Le président du jury
ROOU David-Pierre